19e ANNÉE, N° 974 — PARAIT LE SAMEDI — 12 SEPTEMBRE 1903

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0.20
Commerciales (la ligne)..... 0.15
Réclames (la ligne)..... 0.30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

LA VRAIE QUESTION

Le *Temps*, le *Radical*, le *Rappel* et la *République Française* viennent de faire une longue partie de lawn-tennis avec la question élastique des réformes du suffage universel. Distractions d'été !

Et d'abord — première passe — vaut-il mieux conserver le scrutin d'arrondissement ou remplacer celui-ci par le scrutin de liste ? Un accord semble s'être établi entre ces quatre organes variés de l'opinion pour reconnaître la suprématie du scrutin de liste. Il est certain que si la question était bien posée, si l'on demandait simplement « quel est le meilleur système des deux pour permettre au pays d'exprimer clairement sa volonté ? » tout le monde donnerait la préférence au scrutin de liste. Mais les questions ne sont jamais bien posées. Celle-ci se complique naturellement des calculs que fait chaque parti pour savoir quel profit il retirerait du changement. C'est ainsi que le parti socialiste qui n'a réussi jusqu'ici à régner complètement sur aucun département, perdrait sans doute au remplacement du scrutin d'arrondissement par le scrutin départemental ; et cela suffira sans doute pour faire ajourner la réforme.

La majorité de sectaires qui nous gouverne ne réflète pas l'exacte volonté de la nation ; elle jouit d'un avantage immérité ; elle le sait et se gardera bien d'améliorer le système qui lui a procuré cet avantage. Il y a fort à parier qu'en dépit des abus intolérables que nous vaut le scrutin d'arrondissement et que tout le monde s'accorde à reconnaître, c'est encore au scrutin d'arrondissement que se feront les prochaines élections législatives.

Les quatre journaux qui ont rouvert le débat étaient si préoccupés de se faire des politesses, qu'ils ont tout reculé devant cet aveu qui prime cependant tous les raisonnements : Le mode de scrutin se règle non par des raisons de justice, mais uuiquement par des raisons d'intérêt. La majorité actuelle a-t-elle intérêt à perpétuer l'état actuel ? voilà la question. Hors de là, ce ne sont que coups de raquettes dans le vide et des grâces inutiles pour orner la partie.

M. Sigismond-Lacroix dans le *Radical* et M. Ch. Bos dans le *Rappel*, ont poussé vivement une idée dont ils s'exagèrent l'importance. Ils proposent le vote sous enveloppe pour assurer, disent-ils le secret du vote, et ils feignent de trouver que ce serait une grande réforme, comme si le secret du vote devait leur être très profitable. Nous voulons bien ! Il ne peut pas nous déplaire que la liberté de l'élection soit aussi bien garantie que possible. Mais il faut se garder de croire qu'on aura assez fait pour cela lorsqu'on aura institué le vote sous enveloppe.

Le suffrage universel tel qu'il est aujourd'hui pratiqué est un leurre. Il est à la discrétion des plus audacieux. On peut lui faire dire tout ce qu'on voudra avec un peu de doigté, de l'audace et l'appui de l'administration. Il existe aujourd'hui plus de cinq cents communes dans le Midi où la fraude organisée rend absolument illusoires toutes les opérations du suffrage universel.

Toulouse a donné l'exemple. La fraude étalée, avouée, est restée impunie ; et l'exemple s'est propagé. Il y a encore à l'heure actuelle, sur la liste électorale de Toulouse, huit mille inscriptions irrégulières ; ce sont autant d'électeurs disponibles qu'on porte à volonté au secours du candidat menacé. On a exposé dans le hall d'un journal local trente-deux cartes électorales qui auraient servi à un seul individu. Et ce n'est qu'un fait sur mille. Le juge qui a instruit le procès des fraudes avait découvert sept cents manières variées de frauder employées par les agents de la municipalité.

La fraude commence bien avant l'élection ; elle s'exerce d'abord dans la confection des listes électorales, puis des cartes électorales ; elle s'attache à tous les actes, à toutes les opérations de la mairie et à tous les gestes de l'électeur ; elle poursuit son œuvre pendant le vote ; elle la continue après, jusqu'à la dernière minute où le scrutin est proclamé. Il y a mille occasions, oui mille occasions de fraude, et l'on pense à en écarter une. Ecartons-la. Mais ce n'est rien.

Nous demandons, nous, qu'on ouvre un grand débat, qu'on fasse une profonde étude et qu'on apporte un ensemble de réformes pour garantir la sincérité des opérations électorales en France. Il faut récurer la source où vient s'abreuver la confiance du peuple, sinon la confiance du peuple expirera.

Tous les jours se perd un peu plus le respect de la Volonté nationale, parcequ'elle est contestable. A voir comment elle est partiellement violée, on s'habitue à ne pas la considérer comme inviolable. Et c'est le principe même de la République qui s'en va ainsi en parcelles corrompues.

L. L.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

SISTERON

Mariages. — La série des divers conjungos qu'il y avait sous grille, est sur le point d'être close.

Cette semaine a eu lieu à Sisteron le mariage *Civil* de Mlle Beinet avec M. Blanc et à Marseille le mariage **Religieux** de M. Joseph Turcan avec Mlle Bertrand.

Nous leur souhaitons une nombreuse postérité.

Garnison. — La question de la garnison est en bonne voix : plusieurs officiers étaient mercredi dernier à Sisteron pour se rendre compte exactement de

---

17

L'ÉCUYÈRE

PAR

G. DELARUE

VII

Alice de Bernsdorf

Voulez vous me permettre de vous offrir mon bras et de vous conduire à la salle de bal ?

» Tout mon sang froid était revenu. Je jouais la partie decisive, — l'endroit était bien choisi.

» D'un ton que je m'efforçai de rendre insouciant, je répondis,

» — Vous êtes le plus aimable des hommes, et j'accepte votre bras.

» La conversation s'engagea, banale de mon coté, légèrement ironique du sien.

» Pas une allusion cependant, à ce qui s'était passé, pas un mot qui put amener une explication pénible. Il se montra jusqu'au bout d'une correction parfaite.

» Nous nous quittâmes les meilleurs amis du monde, — en apparence, — car il doit bien me détester, et moi je l'aime plus que jamais.

» Voilà, ma chérie, comment se terminent les romans d'amour. — Il en est de gais et de triste.

Le mien est triste. Plains-moi et écris-moi. J'ai besoin de tes conseils.

» Toujours à toi,

» ALICE. »

. . . . . .

Ce matin-là, Alexandre de Stichelberg était tranquillement installé dans son petit logement de garçon de la Stephan's Gasse.

Il venait d'achever de déjeuner et s'apprêtait à allumer un cigare, lorsque son valet de chambre vint lui annoncer qu'une femme voilée était là qui demandait à être reçue. Je n'y suis pour personne, dit le jeune homme ; laissez-moi seul.

Le valet insista :

— Cette dame assure qu'elle n'a qu'un mot à dire à Monsieur.

— A-t-elle dit son nom ?...

Le valet fit un signe négatif.

— Demandez-le-lui.

— Elle ne veut pas le dire.

Quelque peu intrigué, Alexandre de Stichelberg se leva et donna l'ordre d'introduire la visiteuse.

Une femme entra.

Elle était vêtue de deuil. Un grand voile de crêpe recouvrait sa figure.

— C'est bien, laisse-nous dit le comte au domestique.

Alors l'inconnue rejeta vivement son voile en arrière.

Alexandre poussa un cri.

— Alice ! s'écria-t-il, Alice ! Vous ici.. chez moi...

— Mon mari est mort, répondit-elle simplemeut. Je suis relevée de ma promesse. Alexandre, voulez vous que je sois votre femme ?

— Si je le veux ! dit-il.

Et il se regardèrent longuement, les yeux noyés dans les yeux, comme ils s'étaient regardés, au bords de la Drave, auprès des saules et des osiers, dans un ciel enflammé.

Leurs lèvres se touchaient, et cette fois elle ne retira pas les siennes.

Un long baiser scella leur serment.

C'était la revanche de l'amour !...

G. DELARUE

(*A Suivre.*)

© VILLE DE SISTERON

l'état des lieux et c'est sur leur rapport que la commission se prononcera. Tout fait supposer que ce rapport sera favorable et qu'à la rentrée de la classe notre citadelle sera de nouveau habitée.

Comice Agricole. — C'est aujourd'hui samedi qu'a lieu l'exposition du comice agricole de l'arrondissement de Sisteron, de nombreux exposants sont venus soumettre leurs produits à l'appréciation du jury.

Le programme général, dont les affiches donnent les détails est a peu près calqué sur celui des années précédentes.

Sapeurs-Pompiers. — On nous demande où en est la formation de la c^ie de sapeurs-pompiers dont on a parlé il y a quelque temps déjà? n'étant pas dans le secret des dieux... de la lance et du casque nous ne pouvons répondre à cette question.

Prochainement la librairie papeterie CLERGUE, sera transférée Rue droite n° 6, à coté de la Poste.

ÉTAT-CIVIL

4 au 12 septembre 1903

NAISSANCES

Petit Marianne, Augustine.
Brunet Augustine, Marie.

MARIAGES

Néant

DÉCÉS

Clément Antonine, Emerentine 27 ans épouse Badet.

On demande un apprenti à l'imprimerie du Journal.

AVIS

Le Bureau de la perception de Sisteron banlieu est transféré aux Capucins au-dessous de la recette des finances.

P.-L.-M

Voyages circulaire à itinéraires fixes. — La Compagnie délivre, toute l'année, dans les principales gares situées sur les tinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes extrêmement variés, permettant de visiter à des prix tres réduits, en première, en 2e, ou en 3e classe, les parties les plus intéressante de la France, notamment, l'Auvergne, la Savoie, le Dauphiné, la Tarentaise, la Maurienne, la Provençe, les Pyrénées ; ainsi que l'Italie, la Suisse et l'Espange.

Arrêts facultatifs à toutes les gares de l'itinéraire.

La nomenclature de tous ces voyages, avec les prix et conditions, figure dans le livret-guide horaire P.L.M, vendu au prix de 0 fr. 50 dans tout s les gares du réseau.

* * *

Billets de vacances à prix réduits

La Compagnie émet, du 15 juillet au 15 Septembre, des billets d'aller retour collectifs de vacances, au départ de Paris pour toutes les gares situées sur son réseau. Ces billets sont délivrés aux familles d'au moins 3 personnes effectuant ensemble un parcours au minimum de 500 kilomètres ou payant pour ce parcours. Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples (pour les deux premiéres personnes), le prix d'un billet simple pour la troisième personne la moitiée de ce prix pour la 4e et chacune des suivantes. — Ces billets sont valables jusqu'au 1er Novembre.

Lorsqu'un billet de vacances ne comprend que trois voyageurs, ceux-ci sont tenus de voyager ensemble a l'aller et au retour ; lorsque le billet de vacances comprend plus de trois voyageurs, 3 d'entre eux au moins sont tenus de voyager ensemble à l'aller et au retour ; les autres ont la faculté de voyager isolément sous certaines conditions.

Il peut-être délivré à un ou plusieurs, des voyageurs compris dans un billet collectif de vacances et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille, entre Paris et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

Ces voyages isolés pourront-être faits dans des voitures de la classe du billet collectif ou d'une classe inférieure.

Arrêts facultatifs. — Faire la demande de billets quatre jours au moins à l'avance à la gare de Paris P.L.M.

Atelier de Construction et Réparations

EN TOUS GENRES

Serrurerie, Armes, Bicyclettes

Machines à coudre, etc.

ALLIVONS, MÉCANICIEN

Place de la Mairie, (à côté du café Reynaud) — *SISTERON.*

M. Rulland prévient MM. les cafetiers qu'il est l'entrepositaire de la **brasserie de la Méditerannée VELTEN.**

A VENDRE

Quadri Peugeot et accessoires, 2 places, 2 vitesses, circulation eau, marche parfaite. **Prix modéré.**

S'adresser au bureau du journal.

BONNE OCCASION

Vitrage et portes vitrées

A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

Changement de domicile. — **M. PERRIN** négociant en peaux et chiffons, actuellement maison Eloi aux 4 coins, à l'honneur d'informer sa clientèle que son magasin est transféré *rue Saunerie, Maison Collomb ébéniste à côté du Syndicat.*

AVIS

M. Etienne BERTRAND, négociant en vins et spiritueux à Sisteron, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de céder son commerce à **M. Fernand Heyriès,** son gendre. Comme par le passé, les meilleurs soins seront apportés à l'éxécution des ordres qu'on voudra bien lui confier, ant au point de vue de la qualité que de la modicité des prix.

VINS EN GROS

Garantis naturels et de Raisins frais

des côteaux de la Tour d'Aigues et de Bonnieux

Vin vieux 1901 . . . **32** fr. l'hecto. nu
Vin récolte 1902 . . **28** fr. —

On livre à domicile

S'adresser à *M. FIGUIÈRE charron route de Noyers, SISTERON.*

A LOUER de SUITE

PLACE de la MAIRIE

Rez-de-chaussée et 2me étage

Sadresser à Mme Vve Bassac

HUILES D'OLIVES — SAVONS

Représentants dépositaires demandés pour le placement des huiles et savons Remises très avantageuses. Bonnes conditions et situation d'avenir.

Ecrire : *Th. LATIERE fabricant à Salon (Bouches du-Rhône.)*

A CÉDER

pour cause de maladie

SALON DE COIFFURE

très bien situé

S'adresser au bureau du Journal

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté — Égalité — Fraternité

VILLE DE SISTERON

CONSTRUCTION

d'une École Primaire Supérieure

de Filles avec école primaire annexée

Le 26 Septembre 1903

ADJUDICATION EN 5 LOTS

des travaux de construction

PREMIER LOT

Terrassements, Maçonnerie et Plâtrerie, Fers à plancher Charpente en bois et couverture

Montant des travaux adjugés non compris la somme à valoir pour travaux imprévus . . . 118.497 76
Cautionnement . . . 11.850 »

DEUXIÈME LOT

Menuiserie et Quincaillerie

Montant des travaux adjugés non compris la somme à valoir pour travaux imprévus 14.010 04
Cautionnement . . . 1.400 »

TROISIÈME LOT

Grosse Serrurie

Montant des travaux adjugés non compris la somme à valoir pour travaux imprévus . . . . 419 »
Cautionnement . . . 40 »

QUATRIÈME LOT

Plomberie et Zinguerie

Montant des travaux adjugés non compris la somme à valoir pour travaux imprévus 4.438 99
Cautionnement . . . 445 »

CINQUIÈME LOT

Peinture, Vitrerie, Papiers de tenture

Montant des travaux adjugés non compris la somme à valoir pour travaux imprévus 8.945 50
Cautionnement . . . 900 »

Le 26 septembre 1903 à 3 heures après-midi, il sera procédé publiquement dans une des salles de la mairie de Sisteron, par devant M. le Maire de cette ville, assisté de deux conseillers municipaux délégués à cet effet et en présence de l'un des architectes, auteurs du projet, chargés de la direction des travaux, à l'adjudication en 5 lots, sur soumission cachetée, des travaux désignés ci-dessus.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la mairie de Sisteron, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

Conditions principales de l'adjudication

Nul ne sera admis à l'adjudication s'il n'a les qualités requises pour garantir la bonne exécution des travaux.

A cet effet chaque concurrent sera tenu de présenter :

1° Deux certificats de capacité sur papier timbré portant les différentes mentions énumérées à l'article 4 du cahier des charges.

2° Un certificat du Receveur municipal de Sisteron constatant le versement dans sa caisse du montant du cautionnement exigé. Ce cautionnement pourra être fait en numéraire ou en rentes sur l'Etat nominatives.

Les soumissions devront être sur *papier timbré.*

Toute soumission qui ne sera pas accompagnée des pièces ci-dessus éxigées, ou qui ne sera pas conforme au modèle, sera déclarée nulle et non avenue.

Le certificat de capacité et le récépissé constatant le versement du cautionnement provisoire seront joints, dans un paquet cacheté, à la soumission, qui, préalablement, aura été renfermée toute seule dans une autre enveloppe aussi cachetée.

La première enveloppe contiendra l'indication précise des travaux auxquels la soumission se rapporte ; les noms des soumissionnaires devront seulement être inscrits sur la seconde enveloppe.

Les paquets cachetés seront directement déposés, au moment de l'adjudication, par les soumissionnaires ou leurs représentants, entre les mains du maire, président de la commission administrative en présence des membres composant le bureau.

Ils seront immédiatement rangés sur le bureau et recevront un numéro dans l'ordre de leur présentation.

Les concurrents pourront, toutefois, faire parvenir leurs soumissions, avec les pièces mentionnées ci-dessus, par lettre chargée, au Maire avant le jour de l'adjudication. Cette lettre chargée devra porter extérieurement une mention indiquant la nature du contenu et avertissant qu'elle ne doit pas être ouverte avant l'adjudication.

Les lettre ainsi parvenues au Maire seront déposées par lui sur le bureau, après remise des paquets des autres concurrents en séance publique.

Pour l'ouverture des paquets et la décision à prendre par le bureau, il sera procédé conformément à l'ordonnance du 10 mai 1829 et aux instructions de M. le Ministre des Travaux publics du 31 juillet 1877 et aux décrets des 18 novembre 1882 et 4 juin 1888.

L'adjudicataire devra acquitter le montant des frais du marché. Ces frais dont l'état sera arrêté par le Maire sont ceux d'affiches, de publication, de timbre et d'expédition du devis, du bordereau des prix, du détail estimatif et du procès-verbal d'adjudication et des droits d'enregistrement fixés par les lois et réglements sur la matière. Il sera également tenu des frais d'expédition des plans et dessins qui lui seront remis soit le jour de l'adjudication soit en cours d'exécution des travaux.

L'adjudication ne sera rendue définitive qu'après l'approbation par l'autorité compétente.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la Mairie de Sisteron.

Fait à Sisteron, le 20 août 1903.

Le Maire,

Félix THÉLÈNE.

Etude de Me Ch. BONTOUX

Avocat-Avoué

Sisteron (Basses-Alpes)

VENTE

Par LICITATION

Il sera procédé le vendredi VINGT-CINQ septembre 1903 à 2 heures de l'après-midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron par devant M. Girard juge à ce commis, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire des communes de Château-Arnoux, canton de Volonne et de Valernes, canton de la Motte-du-Caire, arrondissement de Sisteron.

PREMIER LOT

Immeuble sis à Valernes

Domaine de la Laune

situé sur le territoire de la commune de Valernes, composé de corps de ferme, écuries et hangars. Ce domaine est séparé de celui de St-Didier par une ligne droite partant de l'angle nord-ouest de la parcelle numéro 210, appartenant à Armand, aboutissant à la borne située vers l'ouest à 217 mètres 60 de cet angle et par une autre ligne droite partant également de cette borne se prolongeant avec le béal jusqu'à la Durance ou se trouve une autre borne placée à 3 m. 30 de l'axe de ce béal. Cette propriété est inscrite à la matrice cadastrale sous les numéros ci-après, mais il est observé que malgré la désignation des numéros, l'ensemble est vendu tel qu'il était la propriété de MM. Turcan père et fils et non autrement, sans garantie de l'exactitude de ces numéros. Le domaine comprend les numéros 211, 212, 213 de la section D, ces parcelles d'une contenance totale d'environ 60 hectares, 17 ares, 60 centiares sont inscrites à la matrice cadastrale sous le nom de M Augustin Turcan mais appartiennent en partie au domaine de la Laune et au domaine de St-Didier et sont divisées par la ligne séparative dont il a été ci-dessus parlé. Numéros 214, 215. 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 201, 202 et 203 de la section D du plan cadastral. Les parcelles ci-dessus d'une contenance d'environ 44 hectares, 98 ares. Le domaine de la Laune confronte dans son ensemble : du midi le domaine de St-Didier, du nord la rivière de Sasse, du couchant la Durance.

Mise à prix : Trente mille francs, ci . . 30.000 fr.

DEUXIEME LOT

Immeubles sis à Château-Arnoux

Ier Un Château avec ses dépendances, composé de quatre chambres, une grande salle et une cuisine au premier étage, trois chambres au deuxième étage, galetas au troisième et caves nos 259 p, 280 de la section E.

IIe Auberge appelée le *Grand Logis,* composée de cuisine, chambre et salle à manger au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage, quatre chambres et un cabinet au deuxième étage, écuries, remises et grenier à foin.

IIIe Un Pré attenant à l'auberge compris sous le n° 183 de la section B,

© VILLE DE SISTERON

Les numéros 384 et 385 de la section B comprenant la totalité de la côte qui borde la promenade conduisant à la ferme de Fonrobert.

IV° Un Moulin à blé situé au quartier de la Côte St-Marc dit le *Moulin de Font-Subrane*, qui se compose d'une grande écluse alimentée par les eaux de la source de Font-Subrane, d'un séchoir à blé, d'un rez-de-chaussée, écurie et remise et du moulin qui a un tournant sur uu jeu de meules, de deux bluttoirs, un premier et deuxième étage avec galetas, avec tous les engins et instruments servant à l'exploitation du moulin, n° 382, section C. Les immeubles dont la désignation précède confrontent dans leur ensemble au levant la route nationale, du couchant les aires communales, Maurel Eugène, Marie Perrymond, Granier Joseph, Jourdan Sylvain, André Hippolyte, Maurel Eugène, Michel Pierre, du nord le communal, du midi la rue du village.

V° Jardin au quartier de Font-Subrane, compris sous le n° 3 de la section B, confrontant du nord Plauche et la gendarmerie, du levant Chaix Prosper, du midi Ricard Henri, du couchant la route nationale.

La mise à prix de l'ensemble des immeubles ci-dessus est de :

Dix mille francs,

ci . . . . . 10.000 fr.

TROISIÈME LOT

I° Domaine de Fontrobert sur lequel se trouve un bâtiment de ferme composé de cuisine, trois chambres, cave, écurie et grenier à foin, n°s 378, 379, 384 de la section B, 377, 378, 381 de la section B du plan cadastral, d'une contenance d'environ 25 hectares, 74 ares, 32 centiares, confrontant du nord Bérato, du couchant la commune et la côte du château qui se trouve comprise dans le deuxième lot, du midi le moulin, du levant la route nationale.

II° Une propriété en nature de pré sise au quartier appelé les Salettes et Pré neuf, portée sous le n° 172 de la section B, d'une contenance d'environ 32 ares, 99 centiares, confrontant du levant la veuve Tirand épouse Michel Pierre, du nord la même, du midi Drivoy Victor et du couchant Thérèse Bremond,

III° Une propriété en nature de labour, vigne et vague sise au quartier appelé les Salettes, n°s 198, 199 p, et 212 de la section B, d'une contenance d'environ 1 hectare, 92 ares, 24 centiares, confrontant du levant la Durance, du midi la veuve Rabanin épouse Balmet, du couchant chemin et du nord la veuve Viton.

IV° Propriété en nature de vague sise au quartier appelé St-Jean. portée sous le n° 368 de la section D, d'une contenance d'environ 3 hectares, 29 ares, 20 centiares, confrontant du levant Rabanin Joseph, du midi le communal, du couchant le communal et du nord Brunet Firmin et communal.

V° Propriété en nature de bruyère, sise au quartier appelé les Blaches, comprise sous le n° 27 de la section C d'une contenance d'environ 7 hectares 38 centiares, confrontant du levant Frédéric Ricard, veuve Bécarud, du midi Cuchet Séraphin, du couchant Drivoy Martial et du nord Maurel Joseph et Roux Paul.

Mise à prix : Quinze mille francs, ci . . 15.000 fr.

Les immeubles dont la désignation précède seront vendus chacun séparément et suivant les indications du lotissement ci-dessus. Après la vente au détail, le deuxième et troisième lots seront réunis en un seul bloc sur une mise à prix formée du montant des adjudications partielles. Le domaine de la Laune, ainsi que le domaine de Fonrobert sont vendus avec les bestiaux attachés à la culture des dites propriétés et les ustensiles ou outils servant à la culture.

Ces immeubles dépendent de la succession d'Augustin TURCAN, en son vivant banquier à Sisteron. La vente est poursuivie à la requête de Pierre TURCAN, fabricant de papier à Oraison y demeurant et domicilié, ayant pour avoué Me Charles Bontoux. Contre : Aimée BOUSCARLE, veuve Hippolyte Turcan, prise tant en son nom personnel au besoin qu'en sa qualité de mère et tutrice légale de Maxime Turcan, son fils mineur, demeurant et domiciliée à Sisteron, défenderesse, ayant pour avoué Me Beïnet. Et encore : contre Claire SUBE, veuve Jules Turcan, prise tant en son nom personnel qu'en sa qualité de tutrice légale de Juliette Turcan, sa fille mineure, demeurant et domiciliée à Marseille, autre défenderesse, ayant pour avoué Me Charles Bontoux, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Sisteron le 28 juillet 1903, enregistré. Elle aura lieu en présence des subrogés tuteurs des mineurs ou eux dûments appelés, aux clauses et conditions du cahier des charges, déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron.

Sisteron, le 27 août 1903.

C. BONTOUX.

Enregistré à Sisteron le 27 août 1903, f° 45, case 22. Reçu un franc 88, décimes compris.

GIMEL.

Etude de Me BÉQUART

Notaire

à Sisteron (Basses-Alpes)

(Successeur de Me BASSAC.)

PURGE

d'Hypothèques Légales

Aux termes d'un acte reçu par Me Béquart notaire à Sisteron le 3 Septembre 1903, M. Meissonnier François dit Marcel propriétaire à Sisteron à *vendu* à M. Henri Nicolas négociant à Sisteron une propriété en nature de labour située à Sisteron au quartier de Soleillet relevée au plan cadastral de la commune sous le numéro 479 section A. moyennant le prix exprimé dans l'acte.

Copie collationnée de ce contrat a été déposée au greffe du tribunal civil de Sisteron par acte du 10 septembre 1903 ; et signification en sera faite par huissier à 1° Rosine Sarlin épouse du vendeur demeurant avec lui 2° M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Sisteron.

La présente insertion a lieu à fin de purger l'immeuble vendu de toutes hypothèques légales connues et inconnues.

Pour extrait : BEQUART.

BIBLIOGRAPHIE

Collection E. BERNARD

Viennent de paraître dans la petite collection illustrée à 0,60 de E. Bernard, le n° 23 : *La Vie d'un Bohème* de R. Verneuil, et le n° 24 : *Bébé, madame et monsieur* de G. Guitton.

On dit que de nos jours la bonne gaîté gauloise est morte. Raoul Verneuil serait-il destiné à faire revivre ? — Son roman *La Vie d'un Bohème* est un éclat de rire ; les scènes en son vaudevillesques, les types désopilants, depuis le héros Babylas de la Grenouilleverte jusqu'à la cocotte Goton de Présalé, en passant par Mme Bidoche la pipelette et sa fille Zoé, dont les cheveux dorent les rêves de Babylas.

La Vie d'un Bohème est le meilleur remède contre l'ennui et la mélancolie.

Bébé madame et monsieur de Gustave Guitton ne tient aucunement du rêve, mais de la réalité. Il est vécu chaque jour par d'innombrables êtres.

« Bébé » arrive bien avant « Monsieur » puisqu'il est *la tâche* de Mlle Thébaudin. Celle-ci, par l'intermédiaire d'une agence, et moyennant la forte dot, épouse un noble ruiné qui, bon garçon arrive à aimer sa femme et à oublier la paternité de Bébé. Le pauvre a lieu se s'en repentir. Madame retourne à ses premières amours : un jardinier devenu le « chéri des dames », et l histoire se finit par le sang, par la folie et la vengeance furieuse du mari trompé,

Ces deux volumes, très artistement illustrés. seront deux nouveaux succès.

En vente chez les principaux libraires, aux bibliothèques des gares et chez E. Bernard, éditeur, 29 quai des Grands Augustins, Paris.

SAVON DU CONGO BLANCHEUR DU TEINT.

SAVON du CONGO Hors concours 1900 Produits hygiéniques

BULLETIN FINANCIER

La Bourse se montre très hésitante. Les transactions sont rares et quelques défaillances se manifestent dans certains compartiments.

Malgré l'achat de 15,200 fr. de rente par les caisses, notre 3 0/0 s'alourdit à 97.42 après 97.47

Le groupe Ottoman est encore indécis en raison des troubles d'Orient. La série C. varie de 33.95 à 34.05, la Série D. de 30.75 à 30.85.

L'Extérieure montre une certaine fermeté à 91.50, l'Italien se tient à 102.30.

Parmi les valeurs de crédit, la Société Générale conserve un bon courant d'échanges à 626.

Peu de changement en Chemins français ; les obligations 2 1/2 0/0 sont toujours recherchées.

Le Rio oscille de 1,225 à 1229.

Le marché des Mines d'or est toujours faible ; le Sud Afrika, toutefois, se maintient.

Un avis utile

Nous recommandons toujours à nos lecteurs d'exiger la véritable Emulsion Scott et de n'accepter aucune autre émulsion à sa place. La lettre suivante montre que la précaution n'est pas inutile :

Saint-Ouen, (Seine) 14 février 1902

Messieurs : Atteinte d'une bronchite et fortement anémiée, mon médecin me conseilla l'Emulsion Scott. Mon mari se rendit aussitôt chez le pharmacien qui, au lieu de lui donner l'Emulsion Scott, lui enveloppe à la hâte et sans mot dire une émulsion bien différente

S'étant aperçu de la substitution, mon mari refusa catégoriquement la préparation qu'on avait cherché à lui passer pour la vôtre C'est alors que, pour plus de sûreté, je vous demandai un échantillon Emulsion Scott Je n'ai qu'à me louer des bons effets de votre préparation, que je pris et digérai aisément ; grâce à elle, je vous assure, ma bronchite a été radicalement guérie. Je suis bien remise et plus forte, mes souffrances ne me sont point revenues, malgré l'hiver humide et malsain que nous traversons

Je tiens à vous dire aussi que j'emploie l'Emulsion Scott pour mon bébé âgé de 23 mois ; il s'en trouve fort bien ; votre préparation, qu'il appelle « sa Scott », et dont il est très friand, facilite sa dentition. Mme Coutant, 56, Av. des Batignolles.

Cet exemple montre que le public, mis en garde par nos avis répétés, se méfie enfin des substitutions. Et il a bien raison, car tandis que l'Emulsion Scott est le remède souverain, prescrit par tous les Médecins du monde entier, contre la bronchite, l'anémie et toutes les maladies de consomption, les imitations ou substitutions qu'on essaye de passer à sa place, n'ont aucune de ses propriétés médicales, la plupart étant préparées avec de simples huiles de poisson, ou des huiles de foie de morue de qualité inférieure est en petite quantité, afin de pouvoir être vendue bon marché, pour séduire l'acheteur

Madame COUTAND.

Exigez donc toujours l'Emulsion Scott et sa marque : le pêcheur tenant sur l'épaule une grosse morue. — Echantillon franco contre envoi de o fr. 50 en timbres-poste à l'adresse : *Emulsion Scott* (Delouche et Cie), 356, rue Saint-Honoré, Paris.

LA KABILINE

Véritable Teinture des Ménages

LA KABILINE

Pour rendre neufs ses Vêtements

LA KABILINE

Adoptée par les Personnes économes

LA KABILINE

Vendue dans le monde entier

ESSAYEZ-EN !

Le Paquet : 40 Centimes

La Grande Marque Française des Desserts Fins

BISCUITS PERNOT

DIJON, PARIS, LYON, L'ISLE-s/-Sorgue, GENÈVE. *(4 Usines)*

GRANDS SUCCÈS

Suprême Pernot

le meilleur des desserts fins

AMANDINE de PROVENCE

DESSERT EXQUIS

SORBET

GAUFRETTE FONDANTE ACIDULÉE

PETIT BEURRE GAMIN

Le plus fin des petit-beurres.

FLEUR DES NEIGES

Gaufrette Fondante double Vanille.

PURIFIEZ L'AIR

en brûlant du PAPIER d'ARMENIE

Le meilleur Désinfectant connu.

L'emploi du PAPIER D'ARMENIE au point de vue de l'hygiène des habitations, est un véritable service public.

EN VENTE PARTOUT

Gros : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. *Echantlons gratis.*

---

65 ANNÉES DE SUCCÈS

HORS CONCOURS

MEMBRE du JURY PARIS 1900

Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE

CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU

DISSIPE les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS, la DYSENTERIE, la CHOLÉRINE

EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE

PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le Nom DE RICQLÈS

ROYAL WINDSOR

LE CÉLÈBRE

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ?

AVEZ-VOUS DES PELLICULES ?

VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS ?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, 3 flacons et demi-flacons. — Entrepôt : 22, Rue de l'Echiquier, PARIS.

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations.

CHOCOLAT MENIER

Refuser les Imitations.

ARTICLES SPÉCIAUX Caoutchouc et Baudruche pour USAGE INTIME

ECHANTILLON ET CATALOGUE contre 0'30 ou 1 fr. 25 pour 5 échantillons sous pli cacheté. — Recommandés par Sommités médicales. — Maison Fondée en 1876.

H. CHASTAN, 68, Rue J.-J. Rousseau, Paris.

Le gérant : Aug. TURIN

SISTERON. — Imprimerie TURIN.

© VILLE DE SISTERON

A la Belle Jardinière

6, Rue Droite — SISTERON

LIQUIDATION

Générale et Sensationnelle

POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENTS

La direction de cette importante maison voulant, à l'ouverture de ses nouveaux magasins offrir à sa nombreuse clientèle un choix plus grand de marchandises nouvelles et de première fraicheur, a décidé que toutes les marchandises restant en magasin, composées de CONFECTIONS pour Hommes, Dames et Enfants, LINGERIE, BONNETERIE LINGE de Table et de Toilette, CHEMISERIE, RIDEAUX, BRODERIES, OMBRELLES et PARAPLUIES, etc., etc., seront sacrifiées à 50 pour cent de rabais.

Plusieurs lots de marchandises en solde seront livrées à tous prix.

Pendant toute la durée de la Liquidation,
Une splendide chemise blanche pour Homme, devant passé, d'une valeur de 4. 50 sera sacrifiée à 2. 95.

COURANT SEPTEMBRE PROCHAIN
les Magasins de la *Belle Jardinière* seront transférés **RUE DROITE**, (*ancien local des Variétés Sisteronnaises*).

MACHINES A COUDRE COUSANT SANS EMBU **PERFECTION** pour **FAMILLES** et **ATELIERS**

DAVIS

Catal. fco. Adresser Commandes **101**, Rue **QUINCAMPOIX**, **101**, **PARIS**, Mon L. ANDRÉ & Cie

A L'ART NOUVEAU

Peinture, Décoration, Vitrerie, Encadrements, Papiers peints, Dorure.

SPÉCIALITÉ D'ENSEIGNES ET DEVANTURES

Fournitures pour Maçons — Couleurs préparées

J. PONS, PEINTRE EN VOITURES

Successeur de HONNORAT Jeune

22, Rue Droite — SISTERON

Atelier Avenue de la Gare

TRAVAIL SOIGNÉ — PRIX excessivement REDUITS

MACHINES A COUDRE

« PFAFF et MERIDIONALE »

On ne doit pas comparer les machines à coudre **PFAFF et MERIDIONALE** aux nombreuses machines de bas prix offertes par la concurrence. Tandis que celles-ci sont de qualité absolument inférieure, les machines **Pfaff et Méridionale** répondent au contraire aux plus grandes exigences par rapport à la durabilité et au bon travail en raison des matières excellentes avec lesquelles elles sont construites.

Méfiez vous des offres de MACHINES A BAS PRIX !

Pour tous renseignements, s'adresser

MAISON CHAURAND, DIGNE (B.-A.)

Envoi franco du Catalogue

SEL DE TABLE CÉRÉBOS

Est du sel de table supérieurement raffiné

Employé dans la cuisine et à table
Il ajoute aux aliments les phosphates
Vitaux du blé qui résident dans le
Son et dont le pain blanc est dépourvu

En Vente : Droguerie TURIN, et chez les épiciers

L'ART de GAGNER de l'ARGENT à la BOURSE

25 Ans de Succès Indispensable aux personnes qui désirent spéculer. a valu à l'auteur les félicitations des financiers les plus distingués. *Envoi gratis* : GAILLARD, 4, Rue de la Bourse, 4, Paris

INNOVATIONS de LA

MODE NATIONALE

Dessins découpables **GRATUITS**

Tom Tit

IMMENSE SUCCÈS

LA MODE NATIONALE

Complètement transformée et améliorée

Patrons découpés

Encartages de luxe en couleurs

Romans

PARTOUT 10c seulement

DIRECTION-ADMINISTRATION : 222, Avenue du Maine, PARIS

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

CIRCULAIRES
Têtes de Lettres
BROCHURES
Lettres de Mariage
DE NAISSANCE
et de Décès
PRIX-COURANT
ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les *Impressions Lithographiques*

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

FACTURES
Livres à Souche
REGISTRES
Labeurs
PROSPECTUS
MANDATS
Etiquettes en Couleurs
VARIÉES

CRÉDIT AGRICOLE

Engrais Chimiques Animalisés (tous dosages)

Machines Agricoles et industrielles de toute provenance

VENDUES A L'ESSAI ET GARANTIES

PIÈCES DE RECHANGES

S'ADRESSER A M. A. REYNIER

SISTERON GRANDE Ste ANNE

Et pour renseignement à M. Feraud. Ferblantier à Sisteron

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON